

GUIDE DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Station trippante!

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le milieu scolaire a longtemps été à l'avant-garde en matière de sensibilisation et de mobilisation à la récupération et au tri des matières résiduelles. Ce n'est plus le cas maintenant. Par exemple, entre 2014 et 2018, des études réalisées par la Communauté métropolitaine de Québec sur son territoire ont démontré que seulement 11 % des matières sont récupérées dans les écoles secondaires¹. Face à ce constat, la Fondation Monique-Fitz-Back met en place le concours **Station trippante**, dans le but de sensibiliser les jeunes à l'importance de mieux gérer nos matières résiduelles et à modifier nos habitudes de consommation. Le concours vise particulièrement à embellir les endroits où sont situés les sites de tri et de récupération dans les écoles, de façon à créer des environnements attrayants.

Les écoles participantes doivent réaliser une création artistique établissant un lien avec la thématique générale de la gestion des matières résiduelles (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation). Les enseignants et enseignantes sont invités à consulter les sites fondationmf.ca/geretesmatieres ou quebec-ere.org/formation-milieu-scolaire pour préparer leurs élèves au concours.

L'œuvre pourra être une création en 3D, une murale, une peinture, etc.

RÈGLEMENTS ET MODALITÉS

En faisant participer vos élèves à ce concours, vous octroyez le droit à la Fondation Monique-Fitz-Back d'utiliser les images des œuvres à toutes fins non lucratives et reliées à sa mission, ainsi que le droit de publier l'identité des auteurs.

Public cible : le concours s'adresse à toutes les écoles secondaires du Québec.

DATES IMPORTANTES À RETENIR

Lancement du concours : **3 octobre 2024**

Date butoir pour l'inscription des œuvres : **25 mars 2025**

Date de dévoilement des gagnants : **5 mai 2025**

CRITÈRES DE SÉLECTION

L'œuvre devra être créative et attrayante.

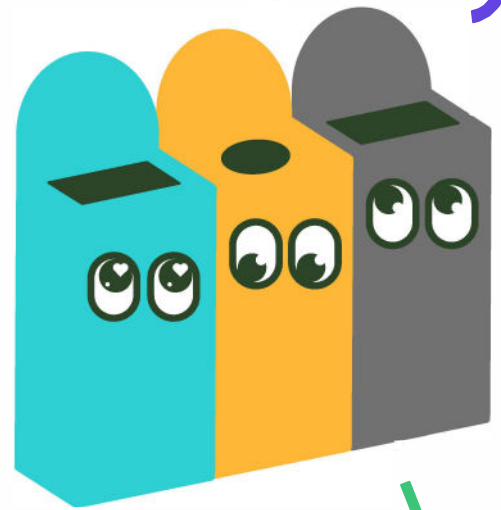
L'œuvre devra utiliser le maximum de matières récupérées.

L'œuvre devra permettre l'identification des matières récupérées.

L'œuvre devra être installée près du site de tri et de récupération des matières résiduelles.

L'œuvre devra favoriser le travail collectif et l'implication des élèves.

Pour respecter l'esprit du concours, l'œuvre devra être installée de façon durable.



MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire, les participants devront :

1. Envoyer une description de l'œuvre réalisée, d'une longueur maximale de 300 mots (matériaux et techniques utilisées, description du lieu d'installation, implication des jeunes...).

2. Envoyer un minimum de 3 photos libres de droits de leur œuvre, ainsi qu'une vidéo montrant les jeunes à l'action.

3. Identifier l'œuvre de la façon suivante :
- Titre de l'œuvre, matériaux utilisés, démarches, etc.
- Établissement participant : nom de l'établissement scolaire, coordonnée postale, courriel et téléphone
- Personne contact : nom, titre, courriel et téléphone

4. Type de fichiers : JPG ou PNG pour les photos, PDF pour le texte descriptif et MP4 pour les vidéos.

5. Le texte, les photos et la vidéo doivent être envoyés par courriel à Thérèse Gagnon : info@geretesmatieres.ca.

Note : vous pouvez envoyer vos fichiers multimédias par WeTransfer ou en utilisant un lien vers votre Drive.

¹ Communauté Métropolitaine de Québec, Récupération des matières résiduelles dans les écoles primaires et secondaires : État de situation et pistes d'amélioration, 2017, Projet-pilote d'accompagnement 2018-2019.

ÉCOLES FINALISTES ET LAURÉATE

Le jury sélectionnera trois écoles finalistes, dont une lauréate. Elles seront toutes contactées par courriel.

PRIX À GAGNER – 4 000 \$ EN TOUT À GAGNER!

PRIX OFFERT À L'ÉCOLE LAURÉATE

L'école lauréate recevra une carte-cadeau de 2 000 \$ pour du matériel d'arts plastiques chez Brault et Bouthillier; la carte sera remise à l'enseignant.e responsable de la création de l'œuvre.

PRIX OFFERT AUX ÉLÈVES DE L'ÉCOLE LAURÉATE

Vingt cartes-cadeaux de 50 \$ à utiliser chez Renaud-Bray et à la Société des musées du Québec pourront être remises parmi les élèves ayant participé à la création de l'œuvre.

PRIX OFFERT AUX ÉCOLES FINALISTES

Les deux écoles finalistes recevront chacune une carte-cadeau de 500 \$ pour du matériel d'arts plastiques chez Brault et Bouthillier; la carte sera remise à l'enseignant.e responsable de la création de l'œuvre.

Le nom des écoles lauréates et finalistes, ainsi qu'une photo de leur œuvre seront diffusés sur les sites Web et les réseaux sociaux de Gère tes matières et de la Fondation Monique-Fitz-Back.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Adresse à laquelle envoyer les productions:
info@geretesmatieres.ca

QUI CONTACTER EN CAS DE BESOIN :

Thérèse Gagnon
Coordonnatrice de projet
info@geretesmatieres.ca

LIENS UTILES

GÈRE TES MATIÈRES
geretesmatieres.ca
[@geretesmatieres](https://www.instagram.com/geretesmatieres)

FONDATION MONIQUE-FITZ-BACK
fondationmf.ca
[facebook.com/fondationmf](https://www.facebook.com/fondationmf)

Une initiative de



Partenaires

